



## LA RESPONSABILITÉ MÉDICALE ET HOSPITALIÈRE

DROIT

Réf. DR 024

MISE À JOUR LE

2/09/2024

### CONTEXTE

La formation a pour objet d'exposer les principes de la responsabilité médicale et hospitalière, les conditions de leurs engagements. Il s'agira de distinguer ce qui relève de la responsabilité de l'établissement de ce qui relève de la responsabilité personnelle des soignants puis d'envisager les différents fondements de la responsabilité hospitalière et les fautes et risques susceptibles d'être commises dans l'exercice de l'acte de soins.

### OBJECTIFS

- Distinguer ce qui relève de la responsabilité de l'établissement public hospitalier de ce qui relève du champ de la responsabilité des soignants
- Connaître des différents fondements de la responsabilité médicale et hospitalière
- Connaître l'actualité de la responsabilité médicale et hospitalière par l'examen de situations concrètes et des affaires jugées par les tribunaux et cours
- Savoir adapter sa pratique aux risques de responsabilité encourus

### PROGRAMME

#### QCM d'évaluation des connaissances en début de formation

#### I – La responsabilité pour faute de l'établissement hospitalier (3h30)

1- Le principe de la responsabilité pour faute

*Objectif : Connaître le panorama des fautes pouvant être commises à l'hôpital*

- L'acte médical : les distinctions faute et erreur, faute présumée, faute simple et faute lourde, faute caractérisée
- L'organisation des soins (défaut d'organisation du personnel et du matériel).

2- L'effacement de la faute personnelle devant la faute de service

*Objectif : Appréhender la prise en charge de la réparation des fautes par l'hôpital*

- La responsabilité collective face au dommage de santé
- L'absorption de la faute personnelle par la faute de service
- Les fautes justifiant la responsabilité des hôpitaux – Illustrations : diagnostics, choix thérapeutiques, vaccinations, maladroites, défaut de surveillance, soins d'urgence
- Indemnisation de la faute de l'hôpital : lien de causalité entre la faute et le dommage

C - Le maintien de la faute détachable du service justifiant la responsabilité personnelle des soignants

*Objectif : Définir le domaine des fautes demeurant à la charge personnelle du soignant*

- Le cumul de fautes et de responsabilités
- Le jeu des actions récursoires de l'établissement sur l'agent
- Action publique et action civile devant les juridictions pénales
- La responsabilité personnelle des médecins exerçant à titre libéral dans l'établissement hospitalier

### PUBLIC

- Pharmacien
- Médecin
- Chefs de pôle
- Responsable & Ingénieur Qualité
- Membre CME
- Cadres de santé

### INTERVENANT

Maître de conférences à l'université - Avocat

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Formations alternant apports théoriques et discussion pratique
- Evaluation individuelle de l'acquisition des connaissances (QCM)
- Remise d'un support de cours

### PRÉREQUIS

- Aucun

#### AIX-EN-PROVENCE

- 20 mai 2025
- 16 déc. 2025

- Durée : 1 jour ( 7 heures) ■ Horaires : 9h00 - 17h00 ■ Participants : 15
- Prix ttc/participant déjeuner inclus ■ AIX-EN-PROVENCE : 500 €

CETTE FORMATION EST ÉGALEMENT DISPONIBLE EN INTRA À LA PÉRIODE QUE VOUS SOUHAITEZ. CONTACTEZ NOUS !

CONTACT  
INSCRIPTION

Compétences Santé Développement  
50 avenue du Dr.Aurientis, 13100 Aix-en-Provence  
[www.competences-sd.fr](http://www.competences-sd.fr)

Tél : 04 42 16 99 46  
[formation@competences-sd.fr](mailto:formation@competences-sd.fr)



## LA RESPONSABILITÉ MÉDICALE ET HOSPITALIÈRE

DROIT

Réf. DR 024

MISE À JOUR LE

2/09/2024

*Format de la séquence : présentiel*

*Méthode pédagogique : formation cognitive et cas pratiques*

*Modalités d'évaluation de la séquence : évaluation de l'atteinte des objectifs de la séquence par un tour de table, entretien individuel*

### II - Les régimes de responsabilité sans faute de l'établissement hospitalier (3h30)

#### 1 - Les régimes légaux de responsabilité sans faute

*Objectif : Maîtriser le champ de la responsabilité de l'hôpital défini par le code de la santé publique et ses applications*

- Les accidents médicaux: notion d'aléa thérapeutique, conditions de l'accident médical, illustrations, indemnisation au titre de la solidarité nationale
- Les actes médicaux : responsabilité du fait des infections nosocomiales, des vaccinations obligatoires, des transfusions sanguines
- Les produits et les méthodes : responsabilité du fait de l'utilisation de produits de santé défectueux et de l'emploi de méthodes thérapeutiques dangereuses
- Responsabilité de plein droit des établissements de santé à l'égard des biens des personnes accueillies

#### 2 - La responsabilité fondée sur le risque

*Objectif : Appréhender les limites de la responsabilité médicale non fondée sur une faute*

- L'obligation d'information et la recherche du consentement des professionnels de santé
- Le risque médical

#### 3 - La perte de chance du patient en matière médicale et hospitalière

*Format de la séquence : présentiel*

*Méthode pédagogique : formation cognitive et cas pratiques*

*Modalités d'évaluation de la séquence : évaluation de l'atteinte des objectifs de la séquence par un tour de table, entretien individuel*

### QCM d'évaluation des connaissances en fin de formation

#### AIX-EN-PROVENCE

- 20 mai 2025
- 16 déc. 2025

- Durée : 1 jour ( 7 heures) ■ Horaires : 9h00 - 17h00 ■ Participants : 15
- Prix ttc/participant déjeuner inclus ■ AIX-EN-PROVENCE : 500 €

CETTE FORMATION EST ÉGALEMENT DISPONIBLE EN INTRA À LA PÉRIODE QUE VOUS SOUHAITEZ. CONTACTEZ NOUS !

CONTACT  
INSCRIPTION

Compétences Santé Développement  
50 avenue du Dr.Auriantis, 13100 Aix-en-Provence  
[www.compétences-sd.fr](http://www.compétences-sd.fr)

Tél : 04 42 16 99 46  
[formation@competences-sd.fr](mailto:formation@competences-sd.fr)



### Informations à destination du participant

#### DÉBUT DE FORMATION

- Informations des conditions relatives au déroulement de la prestation de formation
- Signature du règlement intérieur de notre organisme
- Analyse du besoin : Recueil des attentes individuelles
- Identification des objectifs : Méthode de positionnement : Fiche d'auto-positionnement
- Programme détaillé de la formation
- Outils d'évaluation des connaissances : QCM-QUIZ d'évaluation des connaissances à l'entrée de la formation

#### FIN DE FORMATION

- QCM-QUIZ d'évaluation des connaissances à la fin de la formation
- Processus d'évaluation des objectifs de la formation
- Evaluation à chaud : enquête satisfaction formation/formateur/organisme de formation
- Remise d'un support de cours reprenant l'intégralité de la formation
- Remise d'une attestation de fin de formation-attestation d'assiduité
- Information de l'envoi par mail de l'évaluation à froid (j+1 mois)

#### AIX-EN-PROVENCE

- 20 mai 2025
- 16 déc. 2025

- Durée : 1 jour ( 7 heures) ■ Horaires : 9h00 - 17h00 ■ Participants : 15
- Prix ttc/participant déjeuner inclus ■ AIX-EN-PROVENCE : 500 €

CETTE FORMATION EST ÉGALEMENT DISPONIBLE EN INTRA À LA PÉRIODE QUE VOUS SOUHAITEZ. CONTACTEZ NOUS!